

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 26 juin 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PALLUY

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Muriel ROBIC
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL

Membres absents: 3

Mme Linda TABTE, M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20240619DEL18

POLITIQUE DE LA VILLE

Convention locale d'Application du Contrat de Ville 2024-2030

RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal du 02 avril 2024 a approuvé le nouveau Contrat de ville « Quartiers 2030 », qui renouvelle les engagements des partenaires de la politique de la ville en faveur des quartiers les plus fragiles de la Métropole de Lyon.

Ce renouvellement des engagements des acteurs publics en faveur des habitants des quartiers prioritaires (QPV) se traduit localement par la signature d'une Convention Locale d'Application (CLA).

La CLA brondillante décline les priorités locales en lien avec les orientations métropolitaines au sein des deux quartiers prioritaires de Parilly et Terraillon-Chénier.

Les signataires s'engagent à mobiliser leurs moyens de droit commun et/ou des crédits spécifiques pour contribuer à la mise en œuvre des orientations fixées.

Chaque année, la Ville participe financièrement à la mise en œuvre de la politique de la ville sur ces territoires :

- en mobilisant des moyens d'ingénierie dédiés,
- en accordant des subventions aux associations intervenant dans ces quartiers,
- en pilotant avec ses partenaires des actions dans les quartiers comme par exemple le Programme de Réussite Éducative (PRE), les Espaces Emplois, ainsi que des actions jeunesse et culturelles,
- en mettant en œuvre les opérations de renouvellement urbain sous maîtrise d'ouvrage de la commune, comme par exemple les interventions sur les écoles Pierre Cot et Jean Moulin à Terraillon, ou bien encore l'extension de l'espace Jacques Duret.

Élaboration de la Convention Locale d'Application de Bron :

Le processus d'élaboration de la Convention Locale d'Application de Bron a débuté en 2022. Ce travail a été piloté par le Service Politiques territoriales de la Ville de Bron avec l'appui d'une chargée de mission, de l'équipe projet et du Délégué de la Préfète.

On notera que ce travail s'est appuyé sur la parole d'habitants de ces quartiers, récoltée dès 2022 avec des étudiants de l'Institut de formation Bioforces et en 2023 lors de réunions de consultations citoyennes co-organisées avec l'Etat en 2023.

Les objectifs de la Convention Locale d'Application :

La Convention Locale d'Application définit des priorités locales selon les 6 grands enjeux du Contrat de Ville Métropolitain présentés lors du Conseil Municipal du 02 avril 2024.

Les objectifs de la CLA de Bron, issus du travail de consultation des habitants, des acteurs et des services sont illustrés par des exemples d'actions phares existantes ou en projet, ainsi que des paroles d'acteurs et d'habitants recueillis sur ces différentes thématiques.

Plusieurs ateliers de travail ont réunis les acteurs institutionnels et associatifs permettant ainsi la définition de ces objectifs.

La CLA s'articule avec d'autres dispositifs contractuels tels que la Cité Éducative, la Convention Territoriale Globale (CTG) et notamment les conventions NPNRU Terraillon-Chénier (2020) et Parilly (2023) qui définissent les orientations des projets de renouvellement urbain dans les deux quartiers.

Les moyens d'ingénierie dédiés :

La mise en œuvre de cette convention sera assurée par l'Equipe Projet Parilly – Terraillon co-mandatée par la Ville, la Métropole de Lyon et l'État.

Basés à l'Espace Parilly et à la Maison du Terraillon, les membres de l'équipe interviennent sur différents champs d'action qui contribuent à structurer le projet d'ensemble des quartiers :

- pilotage des politiques de renouvellement urbain et d'habitat ;
- développement et animation de la programmation sociale ;

- pilotage et suivi des programmations de la convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP), veille et gestion de proximité ;
- appui aux porteurs de projets dans les différents champs de la Politique de la Ville et accompagnement des Conseils de quartier/citoyens ;
- actions de proximité auprès de la population pour répondre au mieux à ses besoins ;
- communication.

Cette dynamique partenariale et territoriale prend forme au travers de temps de travail de coordination et de suivi des actions animés par l'équipe sur chacun des deux quartiers.

Participation, association et information des habitants :

La convention rappelle que la participation des habitants constitue un des principes fondateurs de la politique de la ville. Les parties signataires de la présente convention réaffirment leur volonté, d'impliquer les habitants dans la mise en œuvre et le suivi des actions de la CLA.

Sur le territoire, les membres des conseils de quartiers de Terraillon et Parilly se réunissent régulièrement en présence des agents de développement social pour participer à la mise en œuvre d'actions de proximité dans les quartiers. Spécifiquement à Parilly, le projet de renouvellement urbain de Parilly est l'occasion d'une démarche de concertation/participation amplifiée, venant en particulier alimenter la conception des espaces publics du quartier. Un groupe de suivi du relogement et du projet urbain est réuni en tant que de besoin.

A Terraillon-Chénier, le travail de concertation sur le projet urbain est désormais achevé, ce dernier entrant dans un stade opérationnel avancé. Les habitants seront néanmoins consultés en 2025 pour le projet de réaménagement de la place Jean Moulin.

Enfin, tout au long de l'année, les agents de développement de la GSUP réalisent des diagnostics en marchant sur les quartiers avec des groupes d'habitants ou des professionnels afin de repérer les dysfonctionnements et de mettre en œuvre des petits travaux de proximité.

Gouvernance et durée de la CLA :

Le suivi de la mise en œuvre de cette Convention Locale d'Application sera réalisé par un comité de pilotage réunissant les parties signataires de la convention et des représentants des habitants.

Le Contrat de ville Métropolitain et, par extension, la Convention Locale d'Application incluent une clause de revoyure à mi-parcours, soit en 2027. Elle doit permettre d'observer les évolutions au sein des quartiers et réajuster les objectifs, actualiser la programmation des actions si besoin selon les changements des directives. La clause de revoyure prépare l'évaluation de fin de contrat.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le contenu de la Convention Locale d'Application brondillante du Contrat de ville Métropolitain 2024-2030,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes afférents et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 21/06/2024

ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL18-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD